



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....33  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DURAND**

**Délibération numéro :**  
**2021/019**

**Tableau des effectifs :**  
**modification**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 4 février 2021, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 22 janvier 2021

La Maire



**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

**ETAIENT EXCUSES :** Claude ASSIER, Thierry SOLIER

**PROCURATIONS :** Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Thierry SOLIER pouvoir à Alain NAYRAC

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Magali CAMMAS, Adjointe du service Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pris notamment en son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant un mouvement interne au sein du service Education et la nécessité de remplacer l'agent dans ses missions, il convient de supprimer un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (32 heures 30) et de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Considérant la volonté de la municipalité d'accorder une heure supplémentaire de temps de travail aux agents d'animation pour assurer le nettoyage et la désinfection des jeux au Centre de loisirs, il convient :

- de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (34 heures), et de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- de supprimer un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (34 heures), et de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet,
- de supprimer deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (34 heures), et de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Considérant le départ par voie de mutation d'un agent au sein du service Communication, il convient de supprimer un poste d'Attaché principal à temps complet et considérant la nécessité de pourvoir le poste, il convient de créer un poste d'Attaché territorial à temps complet.

Accusé de réception en préfecture  
012-211201454-20210128-2021DL019-DE  
Reçu le 04/02/2021

Acte dématérialisé

Considérant la mise en place d'un service commun de direction générale entre la mairie et la Communauté de communes Millau Grands Causses, il convient de supprimer :

- le poste de Directeur Général des Services à temps complet,
- le poste d'Attaché hors classe à temps complet qui y est rattaché,
- les deux postes de Directeur Général Adjoint des Services à temps complet,
- le poste de Directeur des Services Techniques à temps complet,
- le poste d'Ingénieur hors classe à temps complet qui y est rattaché.

Considérant que le poste supprimé de Rédacteur territorial à temps complet correspond au grade qu'occupait l'agent avant la CAP du 17 septembre 2020.

Considérant le départ en retraite d'un agent au sein du service CTM / Bâtiment / Peinture, il convient de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Considérant le départ en retraite d'un agent au sein du service Police municipale, il convient de supprimer un poste de Brigadier-chef principal à temps complet.

Considérant le départ en retraite d'un agent au sein du service Événementiel / Manutention, il convient de supprimer un poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe.

Considérant le départ en retraite d'un agent au sein du service Education / ATSEM, il convient de supprimer un poste d'ATSEM principal de 1ère classe.

CREATION		DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE	SUPPRESSION		DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	01/02/2021	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps non complet (32 heures 30)	01/02/2021
1	Adjoint d'animation	Temps complet	01/02/2021	1	Adjoint d'animation	Temps non complet (34 heures)	01/02/2021
1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Temps complet	01/02/2021	1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Temps non complet (34 heures)	01/02/2021
2	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	01/02/2021	2	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps non complet (34 heures)	01/02/2021
1	Attaché	Temps complet	01/01/2021	1	Attaché principal	Temps complet	01/01/2021
				1	Directeur Général des Services	Temps complet	01/02/2021
				1	Attaché hors classe	Temps complet	01/02/2021
				2	Directeur Général Adjoint des Services	Temps complet	01/02/2021
				1	Directeur des Services Techniques	Temps complet	01/02/2021
				1	Ingénieur hors classe	Temps complet	01/02/2021
				1	Rédacteur	Temps complet	01/02/2021
				1	Agent de maîtrise principal	Temps complet	01/02/2021
				1	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	01/02/2021
				1	ATSEM principal de 1ère classe	Temps complet	01/02/2021
				1	Brigadier-chef principal	Temps complet	01/02/2021

Considérant qu'il convient au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées aux tableaux des effectifs, ci-joint en annexe,

Considérant l'avis du Comité technique en date du 20 janvier 2021 et l'avis de la Commission des ressources humaines en date du 20 janvier 2021, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

TABLEAU DES EFFECTIFS AGENTS PERMANENTS AU 01/02/2021

Cat.	Filière	Grades	Effectif		Création de poste	Suppression de poste	Solde effectif		Équivalent temps plein
			Théorique	Pourvu			Théorique	Pourvu	
A		Directeur Général des Services	1	1		1	0	0	0
		Directeur Général Adjoint des Services	2	1		2	0	0	0
		Directeur des Services Techniques	1	1		1	0	0	0
Emplois fonctionnels			4	3	0	4	0	0	0
A	Administrative	Attaché hors classe	1	0		1	0	0	0
		Attaché principal	9	8		1	8	8	8
		Attaché	4	4	1		5	5	5
	Technique	Ingénieur hors classe	2	1		1	1	1	1
		Ingénieur	2	1			2	1	1
	Culturelle	Conservateur de bibliothèque	1	1			1	1	1
		Attaché de Conservation du patrimoine	2	1			2	1	1
	Police	Directeur de Police Municipale	1	1			1	1	1
	Total catégorie A			22	17	1	3	20	18

B	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	2	2			2	2	2
		Rédacteur principal de 2ème classe	2	2			2	2	2
		Rédacteur	6	5		1	5	5	5
	Technique	Technicien principal de 1ère classe	8	8			8	8	8
		Technicien principal de 2ème classe	4	4			4	4	4
		Technicien	3	3			3	3	3
	Sportive	Éducateur APS principal de 1ère classe	7	7			7	7	7
		Éducateur APS principal de 2ème classe	2	2			2	2	2
		Educateur	1	1			1	1	1
	Culturelle	Assistant de conservation principal 1ère classe	1	1			1	1	1
		Assistant de conservation principal 2ème classe	3	3			3	3	3
		Assistant de conservation	2	2			2	2	2
		Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1			1	1	1
	Animation	Animateur	1	1			1	1	1
	<b>Total catégorie B</b>		<b>43</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>

C	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35	35			35	35	34,50
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	11	11			11	11	11,00
		Adjoint administratif territorial	10	9			10	9	8,77
	Technique	Agent de maîtrise principal	27	27		1	26	26	26,00
		Agent de maîtrise	22	22			22	22	22,00
		Adjoint technique principal 1ère classe	38	36		1	37	35	34,74
		Adjoint technique principal 2ème classe	34	33	2	2	34	33	30,47
		Adjoint technique territorial	56	55			56	55	50,88
	Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	18	18		1	17	17	16,75
		ATSEM principal 2ème classe	4	4			4	4	4,00
	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	5	5			5	5	4,80
		Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2	2			2	2	1,80

	Adjoint du patrimoine territorial	7	5			7	5	4,60
Police	Brigadier Chef principal	6	6		1	5	5	5,00
	Gardien-Brigadier	5	5			5	5	5,00
Animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	1	1	1	2	1	1,00
	Adjoint d'animation territorial	4	4	1	1	4	4	3,80
Total catégorie C		286	278	4	8	282	274	265,11
TOTAL GENERAL		355	340	5	16	344	334	325,11

1. D'approuver les modifications du tableau des effectifs ci-dessus :
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL



La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée